

Columbia Threadneedle (Lux) I
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 50 216
(la « **SICAV** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
CT (LUX) PAN EUROPEAN ESG EQUITIES

(LE « **FONDS** »)

IMPORTANT

Le 17 mars 2025

Cher Actionnaire,

Informations importantes : Changement de nom et de certains engagements ESG

Nous vous informons que le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») change le nom du Fonds et apporte des modifications à la politique d'exclusion et à d'autres engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Les modifications entreront en vigueur le 28 avril 2025 (la « **Date d'effet** »).

Ces changements font suite aux Orientations récemment publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (« **ESMA** ») relatives à l'utilisation des termes ESG ou liés à la durabilité dans le nom des fonds (ESMA34-472-440) (les « **Orientations** »). Les Orientations ont été introduites afin de garantir que les fonds qui utilisent de tels termes dans leur nom respectent des normes quantitatives minimales relatives à la promotion des thèmes et de ses résultats liés à l'investissement responsable.

Pour toute expression commençant par une majuscule ci-après et dont la définition ne serait pas indiquée, veuillez-vous reporter aux définitions figurant dans la section « Glossaire » du Prospectus disponible dans la bibliothèque de documentation de notre site Internet www.columbiathreadneedle.com.

Quels sont les changements ?

Si le Fonds respecte déjà la plupart des exigences des Orientations, par exemple en ce qui concerne la proportion minimale d'actifs alignés sur ses objectifs environnementaux et sociaux, il ne se conforme pas à d'autres exigences. Pour s'y conformer, il devrait notamment adopter les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » de l'UE, telles qu'elles figurent à l'Article 12, paragraphe 1, points (a) à (g), du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission.

Le Conseil et le Gestionnaire estiment que l'ajout de ces exclusions modifierait considérablement les caractéristiques du Fonds et entraînerait la cession d'un certain nombre d'investissements à long terme. Il a donc été décidé d'exclure le fonds du champ d'application des Orientations en changeant son nom en CT (Lux) Pan European Equities.

Dans le même temps, certains changements seront apportés à la manière dont le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, afin d'aligner son approche avec celle d'autres compartiments de la SICAV qui sont classés comme relevant de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Les modifications sont présentées dans l'Annexe au présent avis.

Pourquoi ces modifications ?

Le respect des Orientations répond à une exigence réglementaire pour les fonds qui utilisent des termes liés à la durabilité dans leur nom. Nous pensons qu'il est dans l'intérêt des Actionnaires que le Fonds change de nom afin de ne pas avoir à se conformer à cette obligation. Il pourra ainsi continuer à être géré de la même manière qu'il l'a été depuis qu'il s'est engagé à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales en octobre 2020.

Que dois-je faire ?

Aucune action n'est requise de votre part à la suite de ces modifications, qui entreront automatiquement en vigueur à la Date d'effet.

Que faire si je n'approuve pas ces modifications ?

Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions au sein du Fonds, sans frais, en adressant une demande écrite à l'Agent de registre et de transfert : International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. jusqu'au 25 avril 2025 à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées de la manière habituelle, conformément à la section « Rachat d'actions » du Prospectus. Les coordonnées de notre Agent de transfert sont disponibles ci-dessous.

Informations complémentaires

En cas de questions concernant le présent avis, n'hésitez pas à consulter votre conseiller financier. Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir des conseils d'ordre financier ou fiscal.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre Agent de transfert :

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.
Adresse : 49, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg
E-mail : ColumbiaThreadneedleenquiries@statestreet.com

Sincères salutations,

Le Conseil

Informations importantes : Votre capital est exposé à des risques. Columbia Threadneedle (Lux) I est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») domiciliée au Luxembourg et gérée par Threadneedle Management Luxembourg S.A. Le présent document ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation, un conseil ou une recommandation d'investissement. Cette communication est valable à la date de publication et peut faire l'objet de modifications sans préavis. Les informations provenant de sources externes sont considérées comme fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Le Prospectus actuel de la SICAV, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le Document d'informations clés (DIC) et le résumé des droits des investisseurs sont disponibles en anglais et/ou dans les langues locales (le cas échéant) auprès de la Société de Gestion Threadneedle Management Luxembourg S.A., d'International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., de votre conseiller financier et/ou sur notre site Internet www.columbiathreadneedle.com. Ces documents peuvent être obtenus en Suisse auprès de l'Agent de représentation et de paiement en Suisse : CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich/Suisse, Bleicherweg 7, CH 8027 Zurich, Suisse. Threadneedle Management Luxembourg S.A. peut décider de mettre fin aux accords conclus aux fins de la commercialisation de la SICAV. Conformément à l'article 1:107 de la Loi sur la supervision financière, le compartiment est inclus dans le registre tenu par l'AFM. Columbia Threadneedle (Lux) est autorisée en Espagne par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) et enregistrée auprès de cette dernière sous le numéro 177.

Dans l'EEE et en Suisse : Publié par Threadneedle Management Luxembourg S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 110242, 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au Royaume-Uni : Publié par Threadneedle Asset Management Limited. Une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 573204. Siège social : 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni. La société est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Au Moyen-Orient : Le présent document est distribué par Columbia Threadneedle Investments (ME) Limited, qui est réglementée par l'Autorité des services financiers de Dubaï (DFSA). Pour les distributeurs : Le présent document vise à fournir aux distributeurs des informations concernant les produits et services du Groupe et n'est pas destiné à être distribué. Pour les clients institutionnels : Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas un conseil financier et ne s'adressent qu'aux personnes ayant des connaissances appropriées en matière d'investissement et satisfaisant aux critères réglementaires pour être qualifiées de Client professionnel ou de Contrepartie commerciale ; nulle autre personne n'est autorisée à prêter foi à ces informations.

Columbia Threadneedle Investments est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.

Annexe - Changement de nom et de certaines caractéristiques environnementales et sociales

Nom actuel	Nouveau nom à la Date d'effet
CT (Lux) Pan European ESG Equities	CT (Lux) Pan European Equities
Objectifs et politique d'investissement actuels (extrait)	Objectif et politique d'investissement à compter de la Date d'effet (extrait)
<p>Le Portefeuille Pan European ESG Equities vise à assurer une appréciation du capital en investissant dans des entreprises dotées de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) performantes ou en amélioration. Le Portefeuille investit principalement dans des actions de grandes sociétés ayant leur siège social en Europe ou y exerçant une part importante de leur activité. Il peut également investir dans des actions de Petites entreprises européennes ainsi que dans des Instruments du marché monétaire.</p> <p>...</p> <p>Promotion de caractéristiques environnementales et sociales Le Gestionnaire promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises présentant des caractéristiques ESG solides ou en amélioration. Le Gestionnaire s'assure en outre que les entreprises dans lesquelles le Portefeuille investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>Vous trouverez des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Portefeuille et leur intégration dans le processus d'investissement dans l'annexe NTR SFDR du présent Prospectus.</p>	<p>Le Portefeuille Pan European Equities vise à assurer une appréciation du capital en investissant principalement dans des actions de grandes sociétés ayant leur siège social en Europe ou y exerçant une part importante de leur activité. Il peut également investir dans des actions de Petites entreprises européennes ainsi que dans des Instruments du marché monétaire.</p> <p>...</p> <p>Promotion de caractéristiques environnementales et sociales Le Gestionnaire d'investissement promeut des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles le Portefeuille investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>Vous trouverez des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Portefeuille et leur intégration dans le processus d'investissement dans l'annexe NTR SFDR du présent Prospectus.</p>
Promotion de caractéristiques environnementales et sociales Résumé	Promotion de caractéristiques environnementales et sociales Résumé
<p>La stratégie d'investissement du Portefeuille consiste à obtenir une appréciation du capital en investissant dans des entreprises présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides ou en amélioration.</p> <p>Le Portefeuille cherche à obtenir de meilleurs résultats que l'indice MSCI Europe sur des périodes glissantes de 12 mois dans le cadre de l'évaluation à l'aide du Modèle de notation propriétaire ESG de Columbia Threadneedle (le « Modèle »).</p> <p>Ce Modèle (développé par Columbia Threadneedle Investments, qui en est propriétaire) s'appuie sur le cadre de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB®) et identifie les facteurs de risque et d'opportunité environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus pertinents sur le plan financier dans un large éventail de secteurs, sur la base d'indicateurs subjectifs.</p>	<p>Le Gestionnaire d'investissement promeut des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles le Portefeuille investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>Le Portefeuille cherche à obtenir de meilleurs résultats que l'indice MSCI Europe sur des périodes glissantes de 12 mois dans le cadre de l'évaluation à l'aide du Modèle de notation propriétaire ESG de Columbia Threadneedle (le « Modèle »).</p> <p>Ce Modèle (développé par Columbia Threadneedle Investments, qui en est propriétaire) s'appuie sur le cadre de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB®) et identifie les facteurs de risque et d'opportunité environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus pertinents sur le plan financier dans un large éventail de secteurs, sur la base d'indicateurs subjectifs.</p>

Le Gestionnaire investit au moins 80% du portefeuille dans des entreprises présentant des caractéristiques ESG solides ou en amélioration. Toutes les entreprises ayant de bonnes notes de matérialité ESG (1 à 3) sont considérées comme alignées sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Portefeuille. Le Portefeuille peut également investir dans des entreprises moins bien notées (4 ou 5) ou dans des entreprises non évaluées par le modèle de notation propriétaire ESG. Ces entreprises sont considérées comme alignées sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Portefeuille car, nonobstant leur mauvaise note (ou l'absence de note), les recherches du Gestionnaire montrent que ces entreprises font déjà preuve de bonnes pratiques ESG ou ont la capacité de les améliorer. Le Gestionnaire pourrait chercher à encourager de telles améliorations par le biais de la mise en œuvre de sa politique d'engagement.

Le Portefeuille n'investit pas dans des entreprises tirant un chiffre d'affaires supérieur aux seuils indiqués ci-dessous des secteurs et activités suivant(e)s :

Exclusions fondées sur des seuils		
Exclusion	Facteur	Seuil de chiffre d'affaires
Tabac	Production	5%
	Distribution	15%
	Commerce de détail	15%
	Approvisionnement	50%
Pétrole et gaz	Exploration et production non conventionnelles (y compris dans l'Arctique)	5%
	Exploration et production conventionnelles	30%
	Production d'électricité à partir du pétrole	30%
Charbon thermique	Production d'électricité	25%
	Extraction	5%
	Développement de nouvelles installations d'extraction de charbon thermique ou de production d'électricité à partir de charbon thermique	0%
Jeux d'argent	Activités connexes	5%
Divertissements pour adultes	Production	5%
	Distribution	5%
	Commerce de détail	5%
Armes conventionnelles	Armes militaires	5%
	Armes à feu civiles	5%
Armes nucléaires	Produits et services connexes	5%
Exclusions totales		
Armes controversées		
Armes nucléaires - Implication directe : émetteurs impliqués dans les ogives et les missiles, les matières fissiles, les composants à usage exclusif		

Le Portefeuille exclut les sociétés qui enfreignent des normes et des principes reconnus sur le plan international, tels que déterminés par le Gestionnaire, comme le Pacte mondial des Nations Unies, les normes de travail de l'Organisation internationale du travail et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Pour plus d'informations, veuillez également consulter l'annexe « Informations générales en matière de durabilité » du Prospectus.

Le Gestionnaire investit au moins 50% du portefeuille dans des entreprises affichant des notes de matérialité ESG élevées. Seuls les investissements dans des entreprises ayant une bonne note de matérialité ESG sont considérés comme alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Portefeuille. Dans des circonstances exceptionnelles, afin d'atteindre cet engagement minimum de 50%, le Gestionnaire d'investissement peut (i) évaluer des entreprises qui ne sont pas couvertes par son Modèle de Notation propriétaire ESG en utilisant ses propres recherches, (ii) s'appuyer sur ses propres recherches pour s'écarter d'une notation produite par son Modèle de Notation propriétaire ESG qu'il considère comme inexacte, (iii) nouer un dialogue avec des entreprises qui présentent une faible note de matérialité ESG ou qui ne sont pas couvertes par son Modèle de Notation propriétaire ESG, afin qu'elles s'améliorent, ou (iv) inclure des entreprises qui présentent une faible note de matérialité ESG ou qui ne sont pas couvertes par son Modèle de Notation propriétaire ESG, mais qui sont considérées comme des investissements durables.

Le Portefeuille n'investit pas dans des entreprises tirant un chiffre d'affaires supérieur aux seuils indiqués ci-dessous des secteurs et activités suivant(e)s :

Exclusions fondées sur des seuils		
Exclusion	Facteur	Seuil de chiffre d'affaires
Tabac	Production	5%
Charbon thermique	Production d'électricité	30%
	Extraction	30%
	Développement de nouvelles installations d'extraction de charbon thermique ou de production d'électricité à partir de charbon thermique	0%
Armes conventionnelles	Armes militaires	10%
	Armes à feu civiles	10%
Armes nucléaires	Produits et services connexes	5%
Exclusions totales		
Armes controversées		
Armes nucléaires - Implication directe : émetteurs impliqués dans les ogives et les missiles, les matières fissiles, les composants à usage exclusif		

Le Portefeuille exclut les sociétés qui enfreignent des normes et des principes reconnus sur le plan international, tels que déterminés par le Gestionnaire, comme le Pacte mondial des Nations Unies, les normes de travail de l'Organisation internationale du travail et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Pour plus d'informations, veuillez également consulter l'annexe « Informations générales en matière de durabilité » du Prospectus.